

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1<sup>ère</sup> extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 10 mars 2022

Date d'affichage : 17 mars 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19          Présents : 15          Votants : 15          Pour : 15

**Etaient présents** :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUVET, Didier MOUCHEBOEUF, Simone ARAMET, Marc LIONARD, Claire RAMBEAU-LEGER et Gaëtan BUREAU

**Etaient excusés** : Annie CHARRASSIER, Nathalie CHATEFAU, Ludovic GIRARD et Claude NEREAU

**Secrétaire de séance** : Simone ARAMET

**OBJET** : Dossier des déplacés d'Ukraine – Mise à disposition à titre gracieux de 2 gîtes communaux situés 4 rue de la Pierre Folle

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que face à la situation dramatique que vit l'Ukraine suite à la déclaration de guerre de la Russie, la Préfecture de la Charente-Maritime a sollicité les communes qui pourraient mettre à disposition des logements pour les familles de déplacés.

Il propose à l'assemblée de mettre à disposition à titre gracieux et pour une durée illimitée, deux gîtes communaux situés 4 rue de la Pierre Folle, pouvant accueillir 6 à 7 personnes pour chaque gîte.

Monsieur Le Maire demande aux membres de valider la mise à disposition à titre gracieux, pour une durée illimitée, deux gîtes communaux situés 4 rue de la Pierre Folle, pouvant accueillir 6 à 7 personnes pour chaque gîte.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** la mise à disposition à titre gracieux, pour une durée illimitée, pour les familles de déplacés ukrainiens, deux gîtes communaux situés 4 rue de la Pierre Folle pouvant accueillir 6 à 7 personnes pour chaque gîte,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits**

**Ont signé au Registre les membres présents**

**Pour copie conforme**

**Le Maire,**

**Julien MOUCHEBOEUF**

